



**2021-09  
220**

## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles siège en séance extraordinaire ce 29 septembre 2021, à la salle municipale située au 1605, rue Principale à compter de 19 h 30.

Chaque membre du Conseil s'est identifié individuellement.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

Assiste également, M<sup>e</sup> Raynald Martel directeur général / secrétaire-trésorier

## **1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres du Conseil, étant tous présents, renoncent unanimement à tout avis de convocation qui aurait pu devoir précéder la présente séance, consentant unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois, et résolu :

De déclarer la présente séance dûment ouverte et tenue, avec l'aval de tous les membres du Conseil, à 19 h 30.

Adopté unanimement

## **02 - MOT DU MAIRE**

Aucun élément au dossier

## **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Voir documents en pièces jointes en lien avec le PTI.

#### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021-09  
221**

#### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il a été pris connaissance de l'ordre du jour soumis.

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Gérard Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, AVEC AJOUT DU POINT 10.01, portant sur la location du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère et travaux connexes.

Adopté unanimement

#### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

*Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.*

#### **07 - FINANCES**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

#### **08 - URBANISME**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

#### **09 - LOISIRS**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

#### **10 - INFRASTRUCTURES**

**2021-09  
222**

##### **10.01 - Location du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère et travaux connexes**

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition de l'ancien presbytère de Saint-Gilles (le « site »);

Considérant la teneur de la résolution 2021-03-75, concernant la location du rez-de-chaussée du site (l'emplacement concerné »);

Considérant l'évolution de la situation et des pourparlers en lien avec le site ainsi que la location de l'emplacement concerné, en regard duquel un bail n'a pu être conclu avant ce jour;

Considérant la nouvelle teneur exposée du bail projeté;

Considérant que des travaux doivent avoir lieu au niveau de

l'emplacement concerné, aux fins de la location envisagée;

Considérant que des contrats d'entreprise à forfait doivent être signés à cet effet, sur la base du formulaire produit par l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec;

Considérant la teneur exposée des projets de contrats à forfait en question;

En conséquence, il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par M. Bruno Montminy, et résolu :

1. De confirmer et entériner l'habilitation du maire, M. Robert Samson, et du directeur général, M. Raynald Martel, à faire, conclure et signer, pour et au nom de la municipalité :
  1. le bail projeté avec le CHU de Québec-Université Laval, quant à l'emplacement concerné, pour une période de 5 ans commencée du 1er août 2021, moyennant une contrepartie de 106 500 \$, taxes en sus, payable comme suit :
    1. - la somme de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) à la signature du bail;
    2. - la somme de quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$) au moyen de soixante (60) versements mensuels égaux de mille cinq cents dollars (1 500 \$) chacun, le ou avant le premier (1er) jour de chaque mois, à compter du premier (1er) août 2021;
  2. les contrats d'entreprises à forfait envisagés, quant aux travaux nécessaires devant être exécutés au niveau dudit emplacement concerné;
  3. tous autres actes de même que toute entente et tout amendement ou modification utile ou nécessaire, connexes ou non, aux fins de la réalisation des projets concernés, visant notamment le réaménagement des lieux dans le cadre de l'affectation arrêtée de l'immeuble en question.
2. De préciser que la présente résolution remplace la résolution 2021-03-75.

Adopté unanimement

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

## **13 - CONTENTIEUX**

2021-09  
223

**13.01 - Avis de motion et dépôt du projet - REG. 591-21 / Projet de règlement 591-21 remplaçant le règlement 524-17 au sujet de la rémunération du personnel électoral**

Le conseiller M. Yvan Champagne, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 591-21 remplaçant le règlement 524-17 au sujet de la rémunération du personnel électoral;
- dépose le projet du règlement numéro 591-21 remplaçant le règlement 524-17 au sujet de la rémunération du personnel électoral.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

#### **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

#### **15 - SÉCURITE CIVILE**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

#### **16 - VARIA**

Aucun sujet

#### **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2021-09  
224**

#### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois , appuyé par Mme Patricia St-Hilaire, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 17.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Robert Samson, maire

---

Raynald Martel, directeur général /  
secrétaire-trésorier